



## Séance du 24 Novembre 2017

Convocation du 16 novembre 2017

Absents excusés : Marie-Pierre BOURGET, Guillaume BRIN, Stéphanie CHATAIGNER, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Karine GRONDIN.

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Madame Marie-Pierre BOURGET donne pouvoir à Madame Lydia MENARD

Monsieur Guillaume BRIN donne pouvoir à Monsieur Freddy BROCHARD

Madame Joëlle ELINE donne pouvoir à Madame Sergine BRETEAUDEAU

Madame Karine GRONDIN donne pouvoir à Monsieur Laurent GAUDRY

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### 1- ZAC de la Maraterie – Rétrocession 2<sup>ème</sup> tranche

Monsieur le Maire fait part de l'historique de l'aménagement de la ZAC de la Maraterie par Sèvre Loire Habitat, à savoir :

- le Conseil Municipal de La Romagne décidait par délibération en date du 13 février 2004 la création de la ZAC de la Maraterie et signait une convention avec Sèvre Loire Habitat pour l'aménagement et la commercialisation de cette opération résidentielle

- les espaces publics de la 1<sup>ère</sup> tranche ont été rétrocédés à la commune par délibération en date du 24 avril 2015

- les travaux d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche sont maintenant terminés.

Sèvre Loire Habitat demande donc à la commune de rétrocéder les espaces publics de la 2<sup>ème</sup> tranche, ce qui représente une surface totale de 10.839 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que les frais notariés de cette mutation foncière seront à la charge de Sèvre Loire Habitat.

Monsieur le Maire présente le plan de la ZAC de la Maraterie en indiquant les espaces publics devant être rétrocédés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### 2 – Classement Voirie Communale

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 23 avril 2010, avait mis à jour le tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux.

Depuis 2010, des modifications sont à prendre en compte, notamment la création de nouvelles voies.

	Longueur en ml au 23.04.2010	Longueur en ml à classer ou à régulariser	Total en ml
Voies à caractère de chemins	16.680	4.987	21.667
Voies à caractère de rues	8.573	3.578	12.151
Voies à caractère de places	508	0	508
<b>TOTAL</b>	<b>25.761</b>	<b>8.565</b>	<b>34.326</b>

Ces linéaires sont utiles au calcul de la Dotation de Solidarité Rurale. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **3 – Décision modificative au budget communal**

Monsieur Dominique BEAUFRETON présente la décision modificative à apporter au budget communal. Au vu des investissements réalisés cette année et de ceux à venir avant le vote du budget 2018, il est nécessaire de réajuster les crédits de dépenses de la section d'investissement :

- Compte 2041582 : Subventions d'équipements (SIEML)..... + 13 000,00 €
- Compte 2051 : Concessions et droits similaires, logiciels ..... + 8 000,00 €
- Compte 2111 : Terrains nus..... - 200 000,00 €
- Compte 2138 : Autres constructions..... + 200 000,00 €
- Compte 21568 : Autre matériel de défense civile ..... + 1 500,00 €
- Compte 2183 : Matériel informatique ..... + 8 500,00 €
- Compte 2184 : Mobilier..... - 10 000,00 €
- Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles ..... + 9 000,00 €
- Compte 2313 : Constructions ..... - 30 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **4 – Rideaux Espace Galerne**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les rideaux de l'Espace Galerne, donnant rue des sports, sont très abîmés et nécessitent d'être remplacés. En-effet, ils ont 10 ans, et depuis maintenant plus d'un an, ils se détériorent. Une commission a travaillé sur ce dossier en consultant plusieurs sociétés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société Confort Habitat de Maulévrier pour réaliser le remplacement des rideaux. Le devis présenté s'élève à 9.549,60 euros TTC.

Quelques modifications de l'installation électrique sont à prévoir. Le Conseil Municipal décide de confier lesdits travaux à l'entreprise R&D Energies de Torfou pour un montant de 540 euros TTC.

Certains conseillers soulèvent l'idée de faire réaliser également des butées afin de limiter le frottement des chaises sur les futurs rideaux.

### **5 – Maintenance des chaudières**

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, la commune fait entretenir son parc de chaudières (bibliothèque, école, mairie, salle municipale). Une consultation a donc été lancée. Deux entreprises ont répondu.

Entreprise	Montant TTC
EP2C	432,00
Julien GUEDON	410,40

Etant concerné par le débat, Monsieur Clément Samson quitte la salle.

Le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour, de retenir la société de Julien GUEDON pour effectuer les travaux de maintenance des chaudières pour un montant annuel de 410,40 euros TTC.

### **6 – Questions et Informations diverses**

a/ Informations sur le recours gracieux Etude d'impact Lotissement Domaine de la Croix des Rouleaux  
Suite à l'arrêté de la DREAL (Région) en date du 25 septembre 2017 imposant à la commune de réaliser une étude d'impact au préalable du dépôt du permis d'aménager relatif au Lotissement du Domaine de la Croix des Rouleaux, la commune a déposé, auprès de cette même instance, un recours gracieux en réponse, afin d'être exemptée d'une étude d'impact.

La Région se prononcera d'ici le 20 janvier 2018.

#### b/ Travaux du Complexe Sportif

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait demandé l'octroi de subventions pour la réalisation et l'aménagement des vestiaires de la salle des sports.

L'estimation des travaux et des divers honoraires s'élève à 98.300 euros HT.

La commune a reçu les accords de versement de subventions, à savoir :

- Au titre du Département (DETR) : 34.405 euros
- Au titre de l'Etat (TDIL) : 10.000 euros

Monsieur le Maire rappelle la difficulté pour les communes d'obtenir de telles subventions.

Il est ensuite procédé au vote à main levée.

4 abstentions et 13 voix pour.

Le conseil municipal décide donc de lancer les travaux de réaménagement des vestiaires de la salle des sports.

c/ DIA 65 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation située 65 rue Nationale, cadastrée AA n° 366, d'une superficie de 617m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ DIA 3 chemin du Bouchot

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation située 3 chemin du Bouchot, cadastrée AC n° 107 et AC 108p, d'une superficie totale de 1.202 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

e/ DIA 70 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation située 70 rue Nationale, cadastrée AA n° 507, d'une superficie de 329m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ DIA 19 place de l'Eglise

Il s'agit de la vente d'une maison d'habitation située 19 place de l'Eglise, cadastrée AA n° 255, d'une superficie de 145 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

g/ Vœux du Maire : le vendredi 5 janvier 2018 à 19 heures à l'Espace Galerne